

Je peux réduire mon exposition aux légionelles dans mon logement!

CHEZ MOI...



Certains robinets raccordés à l'eau chaude sont très peu utilisés

J'utilise un tuyau d'arrosage ou un nettoyeur haute pression dans le jardin



J'ai installé un bain à bulles

Mon appartement est dans un immeuble ancien et la production d'eau chaude est collective



J'utilise un humidificateur branché sur l'eau de distribution

Je produis mon eau chaude au moyen d'une pompe à chaleur ou de panneaux thermiques



**SI VOUS AVEZ COCHÉ PLUSIEURS ,
CETTE INFORMATION PEUT VOUS INTÉRESSER !**



Les légionelles et ma santé

Les légionelles sont à l'origine de problèmes de santé dont la forme dangereuse est la légionellose : une pneumonie bactérienne à déclaration obligatoire*, qui peut se traiter par des antibiotiques. La légionellose, maladie non contagieuse, se contracte lorsqu'on respire des micro-gouttelettes (aérosols) ou de la vapeur d'eau contenant une forte concentration de bactéries. Les personnes de plus de 50 ans présentant certains facteurs de risque (maladie chronique, immunodépression...) y sont plus sensibles.

Boire cette eau ne présente cependant pas de risque de contamination.

*DÉCLARATION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE L'AVIQU (AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITÉ)

Dans et autour de mon logement, je peux être exposé aux légionelles

Les légionelles sont des bactéries **naturellement présentes dans les circuits sanitaires**. Elles se développent et se propagent dans les **grands circuits d'eau et les bras morts*** de tout tuyau contenant de l'eau à une **température « tiède » comprise entre 20 et 50 °C**. Ces conditions rendent les sources de contamination nombreuses et variées, aussi bien dans le logement qu'à l'extérieur.

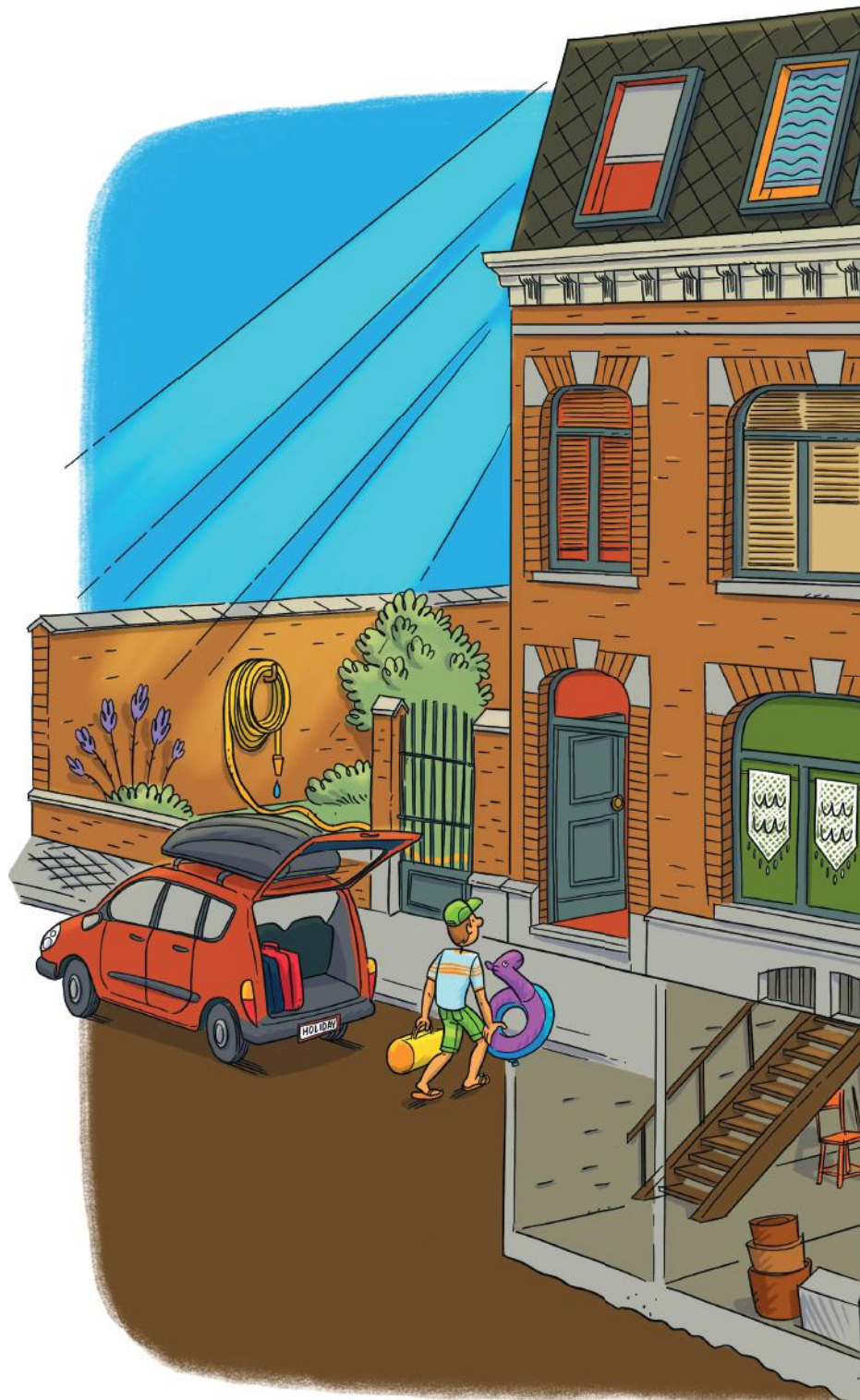
À l'intérieur du logement... Certaines situations sont favorables au développement de légionelles et à la contamination de toute l'installation. Citons par exemple : les **longs tuyaux d'approvisionnement d'eau chaude sanitaire ou de chauffage, les robinets d'eau chaude peu utilisés, ou les tuyaux d'eau froide non isolés ou exposés à une source de chaleur**.

Certains systèmes de production d'eau chaude à basse température (moins de 50 °C) sont aussi à risque comme les pompes à chaleur, panneaux thermiques, les chauffe-eaux électriques munis de minuteur dans lesquels l'eau n'est pas chauffée en permanence ou encore **l'utilisation d'une eau de citerne non chlorée raccordée au circuit d'eau chaude**. N'oublions pas les périodes de vacances pendant lesquelles l'installation sanitaire reste au repos.

Les légionelles sont véhiculées par des **micro-gouttelettes (aérosols)** qui peuvent rester en suspension dans l'air à proximité des points d'utilisation d'eau chaude (robinets, douches, bains à bulles...) ou lorsqu'il y a des fuites dans les systèmes sanitaires.

À l'extérieur du logement... Les tuyaux d'arrosage ou les nettoyeurs haute pression **laissés longtemps au soleil** ou les **bains à bulles** sont autant de sources potentielles de légionelles.

* BRAS MORT : MORCEAU D'INSTALLATION PEU OU PAS UTILISÉ OÙ L'EAU A TENDANCE À STAGNER.

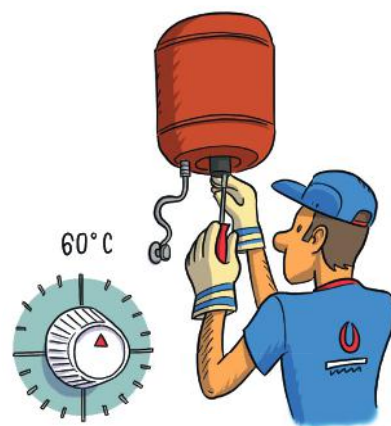


Que faire ?

Identifier les points d'attention

Une installation sans légionelles ça commence par une température de l'eau chaude suffisante et une installation sans fuite !

Demandons au chauffagiste d'entretenir régulièrement notre installation sanitaire et de vérifier que la température d'eau chaude, de la production au robinet, est bien à 60 °C.



Dans un immeuble où la production d'eau chaude est collective, c'est auprès du syndicat des propriétaires que nous trouverons les réponses.

Dans le logement

Tous les robinets sont utilisés régulièrement !

Veillons à utiliser tous les robinets raccordés à l'eau chaude, au minimum 10 litres par semaine. N'oublions pas les robinets isolés et très peu utilisés.

Attention aux bains à bulles, brumisateurs et autres douchettes multi-jets ! Ils représentent des situations à risque pour les personnes sensibles. Respectons scrupuleusement les consignes de nettoyage et de désinfection des appareils.

Au jardin

Ne laissons pas les tuyaux d'arrosage ou les nettoyeurs haute pression au soleil.

Rinçons les tuyaux avant utilisation et vidons-les après usage.



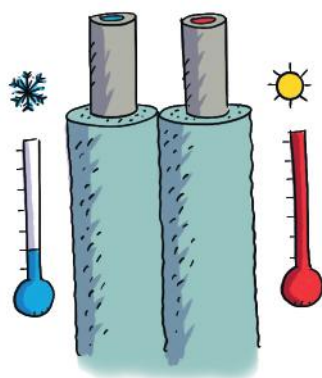
Lors des travaux de construction ou de rénovation, pensons aux légionelles

Abordons le sujet avec l'architecte ou le concepteur de l'installation sanitaire.

Lors d'une construction, posons-nous la question « où ai-je besoin d'eau chaude? ». Rationalisons le nombre de robinets et privilégions les conduites courtes de moins de 8 mètres entre la production d'eau chaude et le robinet par l'installation d'unités relais de production.

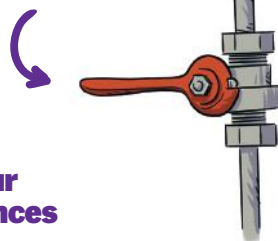
Installons préférentiellement des ballons d'eau chaude munis d'un circuit de déstratification.

Dans un réservoir d'eau chaude classique, l'eau dans la partie supérieure du ballon est effectivement à 60 °C, mais plus froide dans la partie inférieure, installons préférentiellement des ballons d'eau chaude munis d'un circuit de déstratification afin d'homogénéiser la température dans l'ensemble du réservoir.



Lorsque les tuyaux d'eau chaude et d'eau froide sont côte à côte, isolons-les séparément par des gaines afin de réduire les échanges de chaleur entre eux.

En rénovation, isolons les circuits peu utilisés par une vanne.



Au retour de vacances

À notre retour, laissons couler l'eau des robinets à raison de 10 L (un seau) par point d'eau. Ne jetons pas cette eau ! Utilisons-la pour le jardin, les plantes...



*Lire les autres fiches d'information de la Série La Santé et l'Habitat.

QUI CONTACTER ?

● Je voudrais en savoir plus pour éviter d'être exposé aux légionelles dans mon logement

▸ Espace Environnement : 071/300 300

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 16h30
sante-habitat@espace-environnement.be
www.sante-habitat.be

▸ Cellule permanente Environnement

Santé de la Wallonie (CPES) 081/33 52 00
cpes@spw.wallonie.be
http://environnement.sante.wallonie.be

▸ Agence pour une vie de qualité (AVIQ)

0800/16061 (appel gratuit)
numerograttuit@aviq.be

● J'aimerais en savoir plus sur ma propre installation

Renseignez-vous auprès de votre chauffagiste et votre installateur.

● Je crois que mes problèmes de santé sont liés à la présence de polluants dans mon logement

▸ Votre médecin généraliste

Il peut contacter (ou vous-même)
Espace Environnement pour obtenir
les coordonnées d'un Service d'Analyse
des Milieux Intérieurs (SAMI).

● Je suis un professionnel, où puis-je me renseigner sur le sujet ?

▸ Pour les architectes, bureaux d'études, professionnels

Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC) : 02/716 42 11 - www.cstc.be

▸ Pour les professionnels de techniques spéciales

Techlink : 02/896 96 10
info@techlink.be - www.techlink.be

COMMUNIQUEZ CETTE INFORMATION À VOS VOISINS!



Wallonie



Espace Environnement